

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DEBATS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jacky BOTTON, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 septembre 2021, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la Loi d'Urgence Sanitaire n° 2020-290 et aux Ordonnances et Décrets qui en découlent.

Étaient Présents : Mmes et MM. BOTTON Jacky, DUGAS-RAVENEAU Fabienne, VIAUD Thierry, RAINE Dorothée, PERE Etienne, CLEMENT Gérard, TELINGE Sophie, VELEZ Jean-Michel, SUIRE Claudine, FRANCOIS Jean-Claude, SIMONET Dominique, JOLIBOIS Claudine, YOU Agnès, ANDRE Fabien, RIAL Miguel, BARABEAU Laëtitia, BLAIN David, DUPIN Karine, VILLEMOT Frédérique, BOULNOIS Anne, PAVIE Sylvain, DESSENDIER Matthieu, GAGNON-BABIN Julie, ROY Dominique.

Absents excusés : Mme FERTRE Françoise (pouvoir Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU), Mme BONNIN Isabelle (pouvoir M. Etienne PÉRE) et M. CZERWINSKI Stanislaw (pouvoir Julie GAGNON-BABIN).

Présents : 24

Votants : 27

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de M. Samuel DIESNIS, conseiller municipal et indique que M. ROY Dominique, suivant sur la liste « Les racines et l'énergie du renouveau » a été nommé conseiller municipal. Il est présent ce soir et lui souhaite la bienvenue.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et propose d'en confier le secrétariat à M. Matthieu DESSENDIER, ce qui est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal détaillé de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2021. A la majorité, avec 24 voix « pour », 2 voix « contre » (Mme GAGNON-BABIN Julie et son pouvoir) et 1 abstention (M. Dominique ROY), le procès-verbal est approuvé.

Monsieur le Maire rend ensuite compte des décisions qu'il a prises au titre des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées (article L.2122-22 du C.G.C.T.) :

Date	Objet
30 juin 2021	Location du logement communal situé 12 Avenue Gambetta à Mme VARIOT. Loyer mensuel 500 €
8 juillet 2021	Demande de subvention auprès de la CAF 17 pour les travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'équipement du RAM (Relais des Assistantes Maternelles) Coût 60 922,41 € HT – Subvention sollicitée 80 % soit 48 737,93 € HT
8 juillet 2021	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental 17 pour les travaux d'enfouissement de génie civil télécom Rue de Cognac : Coût 63 551,34 € HT – Subvention sollicitée 25 % soit 15 887,84 € HT – Fonds propres HT 47 663,50 €. Les fonds propres sont financés, par l'intermédiaire du SDEER, sur 5 ans sans intérêt (approuvé par délibération du conseil du 2 décembre 2020).
13 juillet 2021	La convention conclue avec la Gendarmerie en 2012 inclus la mise à disposition d'un logement, à un gendarme, sis « maison charrier ». Compte-tenu des travaux en cours Maison Charrier, la commune se doit de mettre à disposition un autre logement. Dans ce cadre, prise en location d'un appartement de type 1 sis 100 Avenue Gambetta. Loyer mensuel 320 € + 30 € de charges locatives
27 juillet 2021	Correction de la décision n° 23/21 du 14/06/2021 concernant l'attribution du marché de travaux de la réhabilitation de la future Maison des Services et des Associations (maison Charrier). Une erreur s'était glissée sur le montant retenu concernant le lot n° 6. Nouveau montant du lot 6 (revêtement de sol) : 29 775,00 €, portant ainsi le montant total du marché à 614 032,22 € HT
27 juillet 2021	Possibilité de mise en vente de matelas non utilisés stockés au sein de l'école maternelle au prix de vente unitaire TTC de 20 €
11 août 2021	Avenant au bail de Mme VARIOT (cité précédemment) modifiant l'article « obligations du locataire » et incluant une provision mensuelle de 150 € pour les charges de chauffage (à la demande du locataire).
6 août 2021	Demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental pour le projet de travaux de restructuration du groupe scolaire (changement des huisseries, revêtement sol, peinture, sanitaires....). Coût HT 1 201 745,24 € - Subvention sollicitée auprès de l'Etat : 334 894,00 € - Subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental : 300 436,31 € HT.
11 août 2021	Avenant au bail de Madame BARABEAU au sein de la Maison de Santé modifiant à la baisse la surface louée
11 août 2021	Bail de location avec Mme Jessica ROBIN au sein de la Maison de Santé correspondant à la baisse de la surface précédemment louée par Mme BARABEAU.
19 août 2021	Complément de tarif pour le Cinéma Le Vauban suite à la demande d'un annonceur : Tarif publicité annonce visuel : 30 € par mois
26 août 2021	Demande de subvention au titre du programme LEADER (Aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local) pour l'investissement en matériel pour la Ferme Communale Coût HT : 67 758,33 € - Subvention sollicitée LEADER (80%) : 54 206,66 € HT
3 sept. 2021	Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (au titre du fonds de revitalisation) pour la restructuration du bâtiment annexe des ateliers communaux « ferme communale ». Coût HT : 174 451,92 € - Subvention sollicitée 34 890,38 € HT.
8 sept. 2021	Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur pour financer les travaux de réhabilitation et mise en conformité de l'éclairage du stade. Coût HT : 29 603,31 € - Subvention sollicitée 8 880,99 € HT

Examen de l'ordre du jour.

Délibération n° 20210928A-DE : CCAS Conseil d'Administration

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition du CCAS.
- **NOMME** Madame GAGNON-BABIN Julie en remplacement de M. DIESNIS Samuel démissionnaire de son poste de conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du Conseil d'Administration du CCAS.

Délibération n° 20210928B-DE : Commission de Révision du PLU

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition de Révision du PLU.
- **NOMME** Madame GAGNON-BABIN Julie en remplacement de M. CZERWINSCKI Stanislaw démissionnaire de son poste au sein de cette commission.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission de Révision du PLU.

Délibération n° 20210928C-DE : Commission des Menus

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition de la Commission des Menus.
- **NOMME** Madame GAGNON-BABIN Julie en remplacement de Mme Anne GIMENEZ démissionnaire de son poste de conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission des Menus.

Délibération n° 20210928D-DE : Commission de Contrôle des Listes Electorales

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.
- **NOMME** Madame GAGNON-BABIN Julie en remplacement de M. DIESNIS Samuel démissionnaire de son poste de conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Délibération n° 20210928E-DE : Comité Technique

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition du Comité Technique.
- **NOMME :**
 - **Monsieur ROY Dominique, membre titulaire**, en remplacement de M. DIESNIS Samuel démissionnaire de son poste de conseiller municipal.
 - **Madame GAGNON-BABIN Julie, membre suppléante**, en remplacement de Mme Anne GIMENEZ démissionnaire de son poste de conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du Comité Technique.

Délibération n° 20210928F-DE : CHSCT

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition du CHSCT.
- **NOMME :**
 - **Monsieur ROY Dominique, membre titulaire**, en remplacement de M. DIESNIS Samuel démissionnaire de son poste de conseiller municipal.
 - **Madame GAGNON-BABIN Julie, membre suppléante**, en remplacement de Mme Anne GIMENEZ démissionnaire de son poste de conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du CHSCT.

Délibération n° 20210928G-DE : Comité de Fleurissement

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition du Comité de Fleurissement.
- **NOMME** Madame GAGNON-BABIN Julie en remplacement de Mme Anne GIMENEZ démissionnaire de son poste de conseillère municipale.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du Comité de Fleurissement.

Délibération n° 20210928H-DE : Commission d'Appel d'Offres

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** un vote à main levée pour valider la modification de la composition d'appel d'offres.
- **NOMME :**
 - **Monsieur ROY Dominique, membre titulaire**, en remplacement de Mme Anne GIMENEZ démissionnaire de son poste de conseillère municipale.
 - **Madame GAGNON-BABIN Julie, membre suppléante**, en remplacement de M. DIESNIS Samuel démissionnaire de son poste de conseiller municipal.
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition du CHSCT.

Délibération n° 20210928I-DE ET 20210928J-DE : Création postes « Contrat Projet » Conseiller Numérique France Service et Coordonnateur Culturel Médiathèque

Sur les rapports de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe et de Monsieur Thierry VIAUD, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « pour » et 3 abstentions : Mme GAGNON-BABIN (et son pouvoir) et M. ROY) :

- **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée maximum de 2 ans, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade de Rédacteur pour mener à bien le projet suivant : Conseiller numérique France Services tel que défini ci-dessus.
- **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une durée maximum de 6 ans, un emploi non permanent à temps complet, dans le grade d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} Classe pour mener à bien le projet suivant : Coordonnateur Culturel tel que défini ci-dessus.
- **PRECISE** que ces emplois seront pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article 3 II de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- **AUTORISE** le Maire à déterminer la rémunération de ces deux agents selon la nature de leurs fonctions et de leur profil. La rémunération sera fixée sur la base des grilles indiciaires relevant des cadres d'emplois précités. Le cas échéant, la délibération instaurant le régime indemnitaire (RIFSEEP) en cours pourra être applicable.
- **INDIQUE** que le Tableau des Effectifs sera modifié en conséquence.
- **INDIQUE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget

Délibération n° 20210928K-DE : RIFSEEP

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable du Comité Technique (unanimité des 2 collègues) lors de sa réunion du 6/07/2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **MODIFIE, à compter du 1^{er} Octobre 2021**, le point le point 6 « les modalités de maintien ou de suppression de l'IFSE » du chapitre I – Mise en place de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) de la façon suivante :
« En cas de congés de maladie ordinaire, pour accident de service, pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou d'accueil de l'enfant ou pour adoption, et en cas de congés de longue maladie : l'IFSE sera maintenue intégralement sauf dispositions réglementaires contraires. »
- **CONFIRME** l'intégralité des autres dispositions des délibérations n°20190314I et n°20200624N.

Monsieur Jacky BOTTON, Maire, ne prend pas part à la prochaine délibération ni à son vote (votants 26), et donne la présidence à Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU.

Délibération n° 20210928L-DE : Tableau des effectifs : Création et suppression de postes

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

Vu l'avis favorable du Comité Technique (unanimité des 2 collègues) lors de sa réunion du 6/07/2021,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE**, à compter du 1^{er} octobre 2021, de **SUPPRIMER** les postes suivants du tableau des effectifs (le premier suite à une promotion interne et les suivants suite à des départs en retraite) :
 - 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe à TC
 - 1 poste de Technicien Territorial Principal 1^{ère} Classe à TC
 - 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à TC
 - 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal à TC
 - 1 poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à TC
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe à TC
- **DECIDE** à compter du 1^{er} octobre 2021, d'**AUGMENTER** le temps de travail des postes cités ci-dessous de la façon suivante :

Grade	Nombre	Temps de travail actuel (par semaine)	Temps de travail au 1 ^{er} octobre 2021 (par semaine)
Adjoint Technique	1	27/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	28/35 ^{ème}	35/35 ^{ème}

- **DECIDE** à compter du 1^{er} octobre 2021, de **CREER** un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} Classe à Temps Complet.
- **INDIQUE** que le tableau des effectifs sera modifié dans ce sens
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs avec la présente délibération.

Monsieur le Maire reprend part aux délibérations (Votants 27).

Délibération n° 20210928M-DE : Avenant n° 2 convention CSP

Sur le rapport de Monsieur Etienne PERE, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix « pour » et 3 abstentions : Mme GAGNON-BABIN (et son pouvoir) et M. ROY) :

- **APPROUVE** l'Avenant n° 2, à la Convention trisannuelle établie avec le Centre Socio Culturel, ayant pour objet de compléter les articles 3 et 5 comme suit.

L'Article 3 – Moyens mis à disposition est complété comme suit :

d) Mise à disposition d'un Conseiller Numérique

La Commune de Pons met à disposition gratuitement du Centre Socioculturel un agent occupant les fonctions de Conseiller Numérique, dont les missions principales seront les suivantes (la fiche de poste détaillée aura été fourni au CSP) :

- Soutenir les Pontois(es) dans leurs usages quotidiens du numérique
- Guide et soutien auprès des parents des élèves des écoles Pontoises pour les suivis de scolarité sur les outils numériques
- Accompagnement pour la récupération des données numériques du pass sanitaire et l'utilisation du QR Code.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques
- Accompagner dans la réalisation de démarche administrative en ligne

L'ensemble de ces missions est effectué sous l'encadrement du Directeur du Centre Socioculturel.

Une convention de mise à disposition sera établie.

Une convention de mise à disposition sera établie. La durée de cette mise à disposition correspond à la durée du financement de l'État pour les Conseillers numériques à savoir 2 ans. En cas de retrait de l'État dans le schéma de financement, la commune pourra mettre un terme à cette mise à disposition.

L'Article 5 – Objectifs de la Convention est complété comme suit :

- Mise en place de solutions d'accompagnement au numérique grâce à la mise à disposition par la Commune d'un Conseiller Numérique.
- **CONFIRME** que toutes les autres dispositions de la convention trisannuelle signée le 16 mai 2019 et de l'avenant n° 1 signé le 17/04/2020, sont sans changement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant et tout document à intervenir.

Délibération n° 20210928N-DE : Convention cadre pluriannuelle revitalisation centre bourg AMI Région/CDCHS/Ville de Pons

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal, à la majorité (25 voix « pour » et 2 abstentions : Mme GAGNON-BABIN et son pouvoir) :

- **APPROUVE** la convention cadre pluriannuelle « revitalisation centre-bourg Pons » entre la Commune de Pons, la Communauté de Communes de Haute-Saintonge et la Région Nouvelle Aquitaine, telle que présentée.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document à intervenir.

Délibération n° 20210928O-DE : Convention Conseil Départemental participation fonctionnement utilisation gymnases par le Collège

Sur le rapport de Monsieur Etienne PÉRE, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention présentée par le Conseil Départemental de Charente-Maritime relative à l'aide du Département au fonctionnement des gymnases communaux ou intercommunaux utilisés par les collèges publics et privés du Département.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération n° 20210928P-DE : Budget Lotissement d'Aquitaine – DMB N° 1

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 1 du Budget Lotissement d'Aquitaine telle qu'indiquée ci-dessous.

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
6015	achat terrain	5 200,00	774	Subvention exceptionnelle diminution prix de vente	5 200,00
7133-042	variation en cours de production- constatation terrains aménagés -2	5 200,00	7133-042	Variation en cours de production 1	5 200,00
71355-042	Sortie des lots vendus 4	5 200,00	71355-042	variation terrains aménagés -constatation des lots achevés 3	5 200,00
TOTAL		15 600,00	TOTAL		15 600,00

DEPENSES			RECETTES		
INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
3351-040	Travaux en cours - Terrain à aménager 1	5 200,00	3351-040	Reprise stock initial – Terrain à aménager 2	5 200,00
3555-040	Terrains aménagés - constatation des lots achevés 3	5 200,00	3555-040	Terrains aménagés -Sortie des lots vendus 4	5 200,00
TOTAL		15 600,00	TOTAL		15 600,00

Délibération n° 20210928Q-DE : Budget Ville de Pons – DMB N° 2

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative budgétaire n° 2 sur le Budget Ville de Pons, telle qu'indiquée ci-dessous.

Section Investissement

DEP – 020 « dépenses imprévues »..... - 320,00 €
 DEP – 275 « dépôt et cautionnement versé » + 320,00 €
 DEP – 020 « dépenses imprévues »..... - 9 800,00 €
 DEP – OP 16 – 2313 « construction » + 9 800,00 €

Section Fonctionnement

REC – art 74751 – 020 « subventions exceptionnelles » + 16 000,00 €
 DEP – art 6745 – 020 « subventions de fonctionnement aux associations » + 16 000,00 €

Délibération n° 20210928R-DE : Reversement subventions Associations versées par la CDCHS à la Commune et destinées à 2 associations Pontoises.

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
 - ✓ Association Arts aux Villages : 15 000 €
 - ✓ Radio Pons (CSP) : 1 000 €
- **INDIQUE** que les crédits seront pris sur l'article 6574.

Délibération n° 20210928S-DE : Durée amortissement subventions d'équipement

Sur le rapport de Mme Fabienne DUGAS-RAVENEAU, Première Adjointe,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **INDIQUE** que toutes les subventions d'équipement reçues au compte 131xx seront amorties en 5 ans l'année suivante de leur imputation.
- **PRECISE** que la présente délibération complète la délibération du 29/05/2007.

Délibération n° 20210928T-DE : Subvention de fonctionnement Associations Pontoises

Sur le rapport de Monsieur Etienne PÉRÉ, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de subvention de fonctionnement aux associations suivantes :
 - ✓ Anciens Combattants : 250 €
 - ✓ FNACA : 250 €
- **INDIQUE** que les crédits seront pris sur l'article 6574.

Délibération n° 20210928U-DE : Remboursement sinistre

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de prendre en charge le remboursement du remplacement des lunettes et du téléphone d'un agent communal victime d'un accident de travail, pour un montant total de 662,35 € TTC.

Délibération n° 20210928V-DE : Acquisition terrain euro symbolique

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable la parcelle AR 0424 d'une contenance de 48 ca, appartement à M. et Mme Moreau Jean-François au prix d'un euro symbolique.
- **DECIDE** d'acquérir à l'amiable la parcelle AR 0423 d'une contenance de 18 ca, appartement à Mme Andrée Boisseau, veuve Talbot, et dont le tuteur est M. Bernard Manneville au prix d'un euro symbolique.
- **CHARGE** l'Office Notariale SAS NOT'ATLANTIQUE sise Rue du Maréchal Foch à Gémozac 17260 de la rédaction des actes correspondants.
- **PRECISE** que les frais relatifs à la rédaction de ces actes et tout autre frais nécessaire seront pris en charge par la Commune de Pons.
- **DECIDE**, dès l'acquisition terminée, le classement de ces parcelles dans le Domaine Public Communal
- **INDIQUE** que le tableau de classement des voies communales sera mis à jour en conséquence.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et pièces nécessaires.

Délibération n° 20210928W-DE : SEMIS rapport d'activités 2020

Sur le rapport de Madame TELINGE Sophie, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport d'activités de la S.E.M.I.S. au titre de l'année 2020.

Délibération n° 20210928X-DE : SEMIS rapport d'activités 2020

Sur le rapport de Madame TELINGE Sophie, Adjointe au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les comptes des opérations arrêtés au 31/12/2020 pour la commune de Pons.
- **DE DONNER** quitus à la S.E.M.I.S pour les résultats des opérations immobilières visées ci-dessus pour l'année 2020

Délibération n° 20210928Y-DE : Dénomination des Gymnases

Sur le rapport de Monsieur Etienne PÉRÉ, Maire Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

■ **DECIDE** de dénommer les Gymnases du Complexe Sportif Rue de la Piscine, tel qu'indiqué ci-dessous :

- Guy FAVRE pour le dojo (G2), Professeur d'EPS et initiateur à Pons du club de hand et de judo
- James LAPOIRE pour le G1, Professeur d'EPS à Pons, footballeur international et initiateur à Pons du club de football, d'athlétisme, élu au conseil municipal.
- Daria GUERIN TALBOT pour le G5 championne de France Junior de Javelot
- Jacky GRAND, pour le G4, membre et Président de l'Athlétisme Olympique Pontois depuis des décennies.

Délibération n° 20210928Z-DE : Adhésion Fondation du Patrimoine

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Pons à la Fondation du Patrimoine.
- **ACCEPTE** à ce titre de payer la cotisation annuelle de 230 €
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30



**Le Maire,
Jacky BOTTON**

Affiché le : **30 SEP. 2021**